



**Coordination Syndicale Départementale  
CGT des Services Publics  
de la Vienne**

Châtellerault, le 14 avril 2016

Madame la Préfète de la Vienne  
Hôtel de préfecture  
1, place Aristide Briand  
86000 POITIERS

Objet: préavis de grève

Madame la Préfète

Le contexte actuel est notamment marqué par l'opposition au projet de loi gouvernemental sur le Code du Travail et par la forte déception des agents suite aux annonces gouvernementales sur l'insuffisante augmentation des salaires dans la Fonction publique.

Par ailleurs, il existe de nombreuses revendications locales qui s'expriment aussi dans la période. Celles-ci ont pour principaux sujets les réorganisations du service public, les conditions de travail, les remises en cause du temps de travail, ...

Les importantes mobilisations des 31 mars et 9 avril dernier, ainsi que le soutien majoritaire de la population, démontrent la forte exigence du retrait du projet régressif porté par la ministre du Travail, projet qui constitue une attaque contre l'ensemble du monde du travail.

Tout nouvel abaissement des garanties collectives aura de conséquences importantes pour les fonctionnaires et leurs familles.

L'intérêt convergent des salariés et des agents de la Fonction publique est de se mobiliser collectivement contre cette nouvelle attaque portée par le gouvernement. Concernant les salaires dans la Fonction publique, les insuffisantes revalorisations du point d'indice n'auraient pas eu lieu sans la mobilisation des personnels, mais le compte n'y est pas au regard des pertes cumulées depuis plus d'une décennie concernant les salaires des agents publics.

Les dernières réformes contenues dans la réorganisation des services de l'État, dans les lois NOTRe et MAPTAM et dans la loi de modernisation du système de santé vont à l'encontre du développement nécessaire du service public et éloignent les agents de leur mission. Elles aggravent considérablement les conditions de travail des agents.

Par ailleurs, de nombreux militants CGT sont attaqués par leur administration ou leur employeur, ces poursuites doivent être stoppées au plus vite.

**Afin de permettre aux personnels de notre champ professionnel, de participer aux mobilisations à venir décidées sur ces questions revendicatives, la Coordination Syndicale Départementale des services publics de la Vienne dépose des préavis de grève de 0 à 24h pour les journées suivantes : 18 avril, 19 avril, 20 avril, 21 avril, 22 avril, 23 avril, 24 avril, 25 avril, 26 avril, 27 avril, 28 avril, 29 avril et 30 avril 2016.**

**La Coordination Syndicale départementale des services publics de la Vienne, avec d'autres organisations syndicales, appelle à une nouvelle journée de grève interprofessionnelle et de manifestations le jeudi 28 avril 2016.**

Au-delà du 28 avril, en fonction de la nature des réponses gouvernementales, nous pourrions être amenés à déposer de nouveaux préavis.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la CSD de la Vienne

Le co-animateur

François BONNIN